



N°741  
Entrée le 16.05.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 16.05.2024  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 15 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

L'actuel Gouvernement a annoncé que les enfants issus d'une PMA (procréation médicalement assistée) ou d'une gestation pour autrui (GPA) pratiquées à l'étranger seront reconnus au Luxembourg.

Selon le même accord gouvernemental, la reconnaissance de ces enfants sera possible pour les deux partenaires du couple.

- J'aimerais dès lors savoir endéans quels délais et selon quelles modalités cette reconnaissance sera assurée ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mars Di Bartolomeo".

Mars Di Bartolomeo  
Député